

## QUELS SONT LES TARIFS EN 2019 ?

Catégories d'hébergement		Part Creuse Confluence	Part Conseil Départemental 23 (+ 10%)	Total taxe (Par nuit et par pers.)
Hôtel de tourisme Résidence de tourisme Meublé de tourisme	4 étoiles et +	0.90€	0.09€	0.99 €
	3 étoiles	0.80€	0.08€	0.88 €
	2 étoiles	0.70€	0.07€	0.77 €
	1 étoile	0.60€	0.06€	0.66 €
Terrain de camping et de caravanage	3 étoiles et +	0.30€	0.03€	0.33 €
	1 et 2 étoiles	0.20€	0.02€	0.22 €
Chambres d'hôtes (tarif unique)		0.60€	0.06€	0.66 €
Aires camping-cars		0.60€	0.06€	0.66 €
Hôtel, résidence de tourisme, meublé de tourisme et hébergement assimilé, en attente de classement ou sans classement et meublé labellisé		<b>2.2% x coût de la nuitée</b> (dans la limite de 0.99€ par nuit par personne) Ce taux inclut la taxe additionnelle du Conseil Départemental de la Creuse (10%) <b>Voir calcul page 6</b>		

### Exonérations :

- Les personnes mineures,
- Les titulaires d'un contrat de travail saisonnier employés sur le territoire de la Communauté de Communes,
- Les personnes bénéficiant d'un hébergement d'urgence ou d'un relogement temporaire,
- Les personnes occupant des locaux dont le loyer est inférieur à 5€ par nuitée.